Donation et sci

Par laure0906

bonjour nous souhaitons faire une sci familiale avec mes deux filles. mon conjoint à un enfant de son côté. ayant toujours gagné plus que mon conjoint je souhaite que l argent que j ai gagné en travaillant profite à mes filles plutôt qu au fils de mon mari avec qui nous n avons aucun contact. je voulais savoir si je dois faire un don manuel à mes filles pour l achat d une maison avant la création de la sci et si elles doivent être associées majoritaires pour faciliter les choses en cas de décès. nous ne ferons pas de pret pour l achat du bien.

Par ESP

Bonjour
Une SCI n'est pas toujours la meilleure solution.
Attention dans la rédaction des statuts pour faire apparaître les apports de chacun, qui recevra un nombre de part au prorata..
De mon point de vue, c'est ensuite que vous pourriez faire donation d'une partie de vos parts, à vos filles.
Votre notaire vous organisera cela.